Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 11

Quellentext: Correspondance de F.-C- de la Harpe avec d'Alberti
Autor: Harpe, F.-C. de la

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une prompte justice seule le convaincra des bonnes intentions et des sentiments de fidèle affection des gouvernants fribourgeois.

Le *Conseil de Fribourg* se nantit de cette lettre le *samedi 30 mai/9 juin*. L'affaire est renvoyée au lundi et remise jusque-là au chapelain. Ce jour-là, *1er/11 juin*, *le Conseil écrit à Berne* qu'il n'a eu jusqu'alors aucune connaissance de l'incident de Sépey, qu'il réprouve et regrette, et qui s'est accompli à son insu et sans son vouloir ; il donne les ordres pour information et rapport sur les faits, assurant Leurs Chers, Fidèles Confédérés et Frères de leurs meilleurs sentiments &c. *(A suivre.)*

CORRESPONDANCE DE F.-C. DE LA HARPE AVEC D'ALBERTI

Lausanne, 1er février 1835.

A Monsieur V. D'Alberti, conseiller d'Etat à Bellinzona (canton du Tesin)

Monsieur, cher et respectable Concitoyen et Ami,

Votre aimable lettre du 18e a été pour moi une étrenne bien agréable, dont je vous tiens d'autant plus de compte que j'accusois mon silence, et me reprochois de l'avoir gardé dans ces tems difficiles, où les amis sincères de la Patrie et d'une Liberté sage éprouvent le besoin de se faire des confidences. La vérité est que ce qui s'est passé en Suisse, depuis un an surtout, m'a fait déposer la plume vingt fois de suite, au moment où j'étois tenté de la prendre.

Je suis bien fâché d'apprendre que des causes physiques

de l'espèce dont vous me parlez, vous aient tourmenté, durant le même tems, lorsque vous aviez besoin de plus de forces, pour venir à bout des obstacles qui s'accumulaient sur votre route ; mais enfin, vous voilà soulagé, et j'espère que ce sera d'une manière durable. Si vous comptez 14 lustres, j'en compte 16 ; et dans 2 mois j'aurai fait un pas de plus dans le 17me ; ainsi relativement à moi, vous êtes jeune et vous avez la jouissance du beau ciel de cette

Italia, Italia, ô tu cui fea la sorte
Dono infelice di bellezza,

que chantoit Filicaja, dont les réminiscences sont encore énivrantes, et qui, même dans ces temps d'épreuves, peut encore espérer dans la prédiction du même poëte :

Nè te vedrei del non tuo ferro cinta
Pugnar col braccio di straniere genti,
Per servir sempre. o vincitrice, o vinta.

Sans doute le spectacle actuel diffère un peu de tout celà, et pour le supporter il faut s'élancer vers l'Avenir, mais celui-ci offre des compensations qu'on ne peut appeler chimériques, qu'en supposant l'anéantissement des lumières de la civilisation, dont les bases sont désormais trop consolidées pour être renversées par les pygmées de la diplomatie, ou par les bayonnettes de leurs missionnaires.

Placé comme vous l'êtes, vous verrez se développer sous vos yeux cet avenir, et votre santé se ressentira des jouissances morales qu'il créera. Mon âge avancé et les infirmités, ses compagnes ordinaires, me refuseront ces jouissances ; je n'auraia pu assister qu'aux combats acharnés, qui se préparent entre les 2 principes ; mais je ne désespère nullement que la victoire demeure à celui dont je ne cessai de suivre les étendards depuis ma 10me année, quelque déplorables

que puissent être les fautes et les graves péchés de plusieurs de ses défenseurs.

Ne vous laissez donc point abattre, ou rebuter, cher et respectable Ami, et surtout n'abandonnez pas le Gouvernail, lorsqu'il pourroit tomber entre des mains imprudentes ou corrompues. Dans des temps pareils à ceux-ci, lorsqu'on ne navigue pas sur un vaisseau de 1er rang, capable de résister à la houle, il faut, sous peine de succomber, placer sa petite chaloupe sous des abris et ne hisser de voiles que ce qu'elle en peut supporter ; c'est ce que nos gouvernemens cantonaux n'ont pas toujours observé.

L'infirmité grave, dont je fus atteint en décembre 1833, n'a point cessé, mais elle est devenue moins grave et plus tolérable, grâce à un régime modéré et à des précautions. Dès que je suis averti, par certains sympthomes, qu'il y a commencement de désordre, je recours à la sonde que j'employe avec prudence et qui rétablit l'ordre. C'est sans doute une servitude, mais elle atteint le but, et le serviteur est toujours prêt. J'avois espéré que les eaux thermales d'Aix, dont j'ai éprouvé les bons effets pour le rhumatisme, pourroient m'être salutaires ; on me l'avoit presque promis ; il n'en a pas été ainsi. Néanmoins j'y retournerai cette année pour faire une tentative nouvelle, et prévenir le retour du rhumatisme. En ajoutant à ces infirmités la surdité qui ne me permet pas de suivre les conversations échangées entre plus de quatre interlocuteurs, des crampes douloureuses aux jambes et aux cuisses, qui interrompent souvent mon sommeil, la destruction des dents, dont la conséquence est une mastication imparfaite, source de digestions pénibles, et l'affaiblissement de ma vue, qui m'oblige à recourrir à diverses espèces de lunettes. En sommant tout cela, vous aurez la collection de mes principales infirmités, je les supporte courageusement, parce que, jusqu'à présent au moins, elles ne m'ont

empêché, ni de me mouvoir, ni de me servir, ni de m'occuper un peu sérieusement et de suite. J'évite soigneusement de céder à la tentation de reposer dans un fauteuil, pour ne pas en contracter le besoin, et comme je ne fus jamais intempérant, le régime sévère n'est point une privation pénible.

La santé de ma femme est meilleure ; il en est de même de celle de ma nièce ; toutes deux sont très sensibles à votre aimable souvenir, et je suis chargé de vous offrir leurs complimens.

Parlons maintenant des affaires de la commune Patrie. Je vois d'abord, par la copie de la sommation adressée aux membres de votre Gr^d^ Conseil, que vous êtes travaillés de la même maladie que le Parlement anglais, la Chambre des Députés de France et nos Gr^ds^ Conseils cantonaux, sans en excepter celui du Canton de Vaud, auquel il a fallu donner à plusieurs reprises de sérieux avertissements. La cause en est très diverse ; les sessions ont été très fréquentes et fatigantes pour les députés campagnards Les séances sont prolongées outre mesure par des discussions sans fin, qu'on nose pas interrompre, parce que les règlemens ont oublié de fixer le nombre de fois que le même député peut parler sur un sujet, parce qu'enfin chacun parlant ou grognant de sa place, quand il en a la fantaisie, au lieu que l'obligation de monter à la tribune lui en imposerait.

Notre Gr^d^. Conseil a néanmoins décrété quelques loix qui honorent ses membres. Celle qui règle l'établissement facultatif des *Ecoles moyennes* (industrielles) aurra d'heureux résultats, et lorsque la réorganisation de l'*Académie*, dont on va s'occuper, sera effectuée la grande œuvre de la réforme de l'Instruction et de l'Education nationale sera terminée.

On s'occupe aussi des modifications à apporter à la *Procédure criminelle* et au *Code pénal.* Enfin le Département

des Ponts et Chaussées et des Travaux publics a été complètement réorganisé. Nos finances sont en bon ordre. Le Cons. d'Etat travaille sans relâche, et l'administration mérite généralement des éloges. Ce n'est donc pas sans raison que le Canton de Vaud répugne fortement à s'en rapporter à une *Constituante* qui ne lui offriroit aucune garantie ; mais il sent fortement la nécessité et l'urgence de fortifier le gouvernement central, tout en respectant les administrations cantonales. Le cas étoit bien différent en 1798. Alors les *nouveaux Cantons* n'avoient encore que des administrations provisoires, qui n'avoient pas eu le tems de faire leurs preuves, d'acquérir des partisans et de se mettre en crédit. Ces Cantons ne devaient donc éprouver aucune répugnance à passer sous le régime unitaire, qui assurait leur existence. Enfin la création du Canton des Waldstetten et du Sentis avait neutralisé en grande partie la malveillance des éléments dont ils étoient composés ; malveillance qui s'est développée avec plus de force que jamais, depuis que le *fédéralisme absolu* et le principe de la *souveraineté cantonale* ont acquis leur force actuelle. Le *fédéralisme* est donc aujourduis le seul système qui puisse avoir lieu, mais un fédéralisme analogue a celui des Etats-Unis, autant du moins que notre position et nos mœurs pourront le permettre.

L'échaffourée de Savoye, en février 1834, Expédition en Savoie des réfugiés polonais et italiens, fut un grand malheur. Les Gouvernements de Genève et de Vaud, prévenus beaucoup trop tard et même d'une manière incomplète, n'eurent point le tems de prendre des mesures pour prévenir un mouvement, dont ils ne connoissoient point la concordance avec des complots ourdis et préparés dans le Départements français limitrophes, mais dont on n'a pas daigné leur tenir compte. Ces Gouvernemens auraient dû livrer aux tribunaux ceux de leurs ressortissants qui avaient con-

nivé à l'entreprise des bandits envahisseurs, et qu'il n'était pas difficile de découvrir. Je pris la liberté d'adresser, dans ce but, une lettre à notre Gr^d^. Conseil, mais sans succès : il y eut même quelques membres de cette Assemblée qui s'oublièrent au point de parler avec mépris de la *Neutralité* de la Suisse, et il fut dit, au sein de cette même Assemblée, que sans doute j'étois tombé dans l'*enfance*, pour en avoir recommandé la très fidèle observation. Ne pas punir ceux de nos concitoyens qui avaient risqué de compromettre leur Patrie, était une couardise honteuse, dont la Suisse a subi les conséquences.

La conduite du Gouvernement de Berne dans ces conjonctures ne peut être assez blamée. A l'égard de ses voisins de Genève et de Vaud, elle était même déloyale, car ses agents avaient facilité aux envahisseurs polonais, allemands, piémontais, les moyens d'arriver par des routes détournées, sur le point où devait s'effectuer leur embarquement clandestin. Et non seulement il s'obstina au retour de ces aventuriers sur son territoire, il s'exprima de manière à compromettre la Suisse entière, et quelques uns de ses orateurs, s'attachèrent à présenter surtout les Polonais, comme les plus nobles deffenseurs de la Liberté, comme des modèles à imiter.

Ces extravagances devaient produire leurs fruits, et ceux qui ont vu dans l'histoire de la nouvelle révolution de Pologne, par M^r^. Spazier, ouvrage écrit dans l'intérêt de cette révolution, les documents du refus obstiné de la dernière Diète à accorder aux paysans polonais la propriété de leurs terres, peuvent se faire une juste idée de l'ignorance et de l'absurdité de ces prétendus hommes d'Etat, prônant comme autant de héros du libéralisme ces aristocrates féodaux oppresseurs pendant 4 siècles des 13 millions de paysans polonois, qui dans cette dernière épreuve avoient pris les armes en leur faveur ! ! (*A suivre.*)